



PISCINES COMMERCIALES

Chlore non stabilisé - Désinfection régulière

BRIQUETTE®
 Chlore non stabilisé
 Briquettes 7 g

Bénéfices

- HYPOCHLORITE DE CALCIUM : PAS DE SUR-STABILISATION
- CHLORATION PERMANENTE POUR LA DESTRUCTION DES BACTÉRIES, VIRUS, CHAMPIGNONS ET ALGUES EN PISCINES COLLECTIVES
- PASTILLES DE CHLORE 7 G AVEC AGENT ANTI-TARTRE
- S'UTILISE POUR RECHARGER LES DOSEURS HTH® EASIFLO®
- POTABILISATION DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE
- CONFORME À LA NORME EN 900

Caractéristiques

- Pastilles de 7 grammes à dissolution rapide. • Action désinfectante. • Action anti-tartre. • Action algicide. • Teneur moyenne en équivalent-chlore égale à 68 %*. • Teneur minimum en équivalent-chlore égale à 65 %*. • Production d'insolubles minimisée (inférieure ou égale à 4 % sur eau distillée). • Formulation contenant un agent anti-tartre stable au chlore. • Exempt d'acide isocyanurique (stabilisant). • Utilisable en eau dure (T.H. élevé). • Compatible avec tout équipement de filtration. • Dégazage au stockage minimisé comparativement aux isocyanurates. * à la date de fabrication.

Composition

UFI : 9CH6-40D5-A00T-94RG - Hypochlorite de Calcium (65% min) - 1000g/kg

Mode d'emploi

Placer les briquettes dans le doseur Easiflo® ou tout autre type de doseur pourvu qu'il soit adapté.

Ajuster l'injection de manière à maintenir, à l'analyse, un pH et une teneur en chlore en accord avec ce que prévoit la réglementation locale.

En l'absence d'obligations réglementaires, nous recommandons de maintenir un pH compris entre 7,0 et 7,4 ainsi qu'une teneur en chlore actif comprise entre 1 et 3 mg/l.

La consommation journalière de produit est comprise entre 0,5 et 1,0 kg pour 100 m³. La consommation augmente avec la fréquentation et l'ensoleillement. En piscine découverte, l'apport de stabilisant peut aider à diminuer la consommation d'hypochlorite de calcium.

En l'absence de doseur, préparer les solutions chlorées en respectant le tableau de dosage et les instructions indiqués plus bas.

Ajuster l'injection de manière à maintenir, à l'analyse, un pH et une teneur en chlore en accord avec ce que prévoit la réglementation locale.

En l'absence d'obligations réglementaires, nous recommandons de maintenir un pH compris entre 7,0 et 7,4 ainsi qu'une teneur en chlore actif comprise entre 1 et 3 mg/l.

La consommation journalière de produit est comprise entre 0,5 et 1,0 kg pour 100 m³. La consommation augmente avec la fréquentation et l'ensoleillement. En piscine découverte, l'apport de stabilisant peut aider à diminuer la consommation d'hypochlorite de calcium.

Instructions pour préparer les solutions chlorées :

1. Employer obligatoirement un bac de préparation propre qui devra rester exclusivement réservé à la préparation des solutions chlorées.
2. Déterminer les quantités d'eau et d'hypochlorite de calcium nécessaires pour atteindre la concentration en chlore actif désirée (voir ci-après).
3. Dans le bac de préparation, verser au minimum 90% de la quantité d'eau prévue (par le tableau).
4. Tout en agitant, introduire lentement la quantité d'hypochlorite de calcium prévue dans le bac de preparation.
5. Ajouter ensuite le reste de la quantité d'eau initialement prévue afin d'amener le volume total dans le bac de préparation au niveau attendu.
6. Maintenir l'agitation pendant au moins 15 minutes jusqu'à dissolution complète du produit. Si du stabilisant est ajouté à l'eau du bassin, sa teneur doit être maintenue en accord avec ce que prévoit la réglementation locale. En l'absence d'obligations réglementaires, nous recommandons de maintenir une teneur en stabilisant comprise entre 25 et 50 mg/l. Une teneur en stabilisant supérieure à 75 mg/l entraîne un ralentissement de l'action du chlore.

Pour une eau équilibrée, maintenir un titre alcalimétrique complet (T.A.C.) compris entre 60 et 120 mg/l.

Concentration en chlore actif souhaitée (%)	Volume d'eau en litres (L)			
	1	10	100	1000
	Poids d'hypochlorite de calcium nécessaire. Attention ! Le poids est donné en g ou en kg selon le cas			
0,1	1,5 g	15 g	150 g	1,5 kg
0,2	3,0 g	30 g	300 g	3,0 kg
1	15 g	150 g	1,5 kg	15 kg
2	30 g	300 g	3,0 kg	30 kg
3	45 g	450 g	4,5 kg	45 kg

Expert depuis 1928

hth

easiflo

PISCINES COMMERCIALES

Chlore non stabilisé - Désinfection régulière

BRIQUETTE[®]
Chlore non stabilisé
Briquettes 7 g

Précautions d'emploi

CE PRODUIT NE DOIT JAMAIS SE TROUVER EN CONTACT OU MÉLANGÉ AVEC UN QUELQU'AUTRE PRODUIT DE TRAITEMENT OÙ QUE CE SOIT (SEAU, DOSEUR, SKIMMER, BAC...).

Conservation au sec, dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne journalière n'excédant pas 35°C. • Ne jamais verser d'eau sur ce produit qui, au contact de faibles volumes d'eau, peut réagir violemment. • Ne pas placer le diffuseur dans un skimmer. Avant la baignade, le placer dans un seau propre contenant 10 litres d'eau tenu à l'écart des baigneurs. Après la baignade, transférer le diffuseur et le contenu du seau dans le bassin. • Si une dosette est fournie, ne l'employer que pour ce produit et la remettre, sèche, dans le seau.

Réglementation

• H272 Peut aggraver un incendie ; comburant. • H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. • H302 Nocif en cas d'ingestion. • H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. • **Suisse** : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. • EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. • EUH206 Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore). • P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. • **P102 Tenir hors de portée des enfants.** • **P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.** • P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. • P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles. • P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. • P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. • P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. • P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. • P273 Éviter le rejet dans l'environnement. • P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. • P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. • P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. • P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. • P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. • P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. • P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. • P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. • P391 Recueillir le produit répandu. • P370+P378 En cas d'incendie : utiliser de l'eau pour l'extinction. • P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient hermétiquement fermé. • P405 Garder sous clef. • P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales. **Suisse** : L'emballage / récipient / boîte ... partiellement vide doit être rapporté(e) au point de vente ou remis(e) à un centre de collecte pour déchets spéciaux. • La date d'expiration et le numéro de lot figurent sur l'emballage.

Danger

